

**Compte rendu du Comité Technique Local  
du 30/06/2014**

**Représentants de l'administration :**

M Alain DEFAYS  
M Mathieu PAILLET  
Mme Sandrine GLISE  
M Gilles MOREAU

**Représentants des personnels :**

M Laurent BRUEL - Solidaires Finances Publiques  
M Patrice BRUN -CGT-Finances  
M Daniel HINDERSCHILD- CGT-Finances  
Mme Claudette BESSON-BRILLANT- CGT-Finances Suppléante  
M Jean-Pierre MOISSINAC - FO  
M Dominique DEJOU - FO

Mme Martine-Delphine BONNET et Solidaires Finances Publiques assurent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire adjoint.

Solidaires Finances Publiques lit une déclaration liminaire(dernière page du présent compte rendu) ainsi que la CGT-Finances.

M DEFAYS répond que le fait de ne pas communiquer les postes vacants ne constitue pas un manque de considération des agents et qu'au contraire cela leur permettra dans leur demande de changement d'affectation de ne pas se limiter aux seuls postes vacants. Il précise aussi que le Cantal n'est pas le seul département à agir ainsi (sans indiquer quels sont les autres départements). La liste des postes vacants sera communiquée aux élus du personnel avec les documents préparatoires à la réunion CAPL.

**I/ Approbation des procès-verbaux des réunions des 3 et 15 avril 2014 :**

Approuvé à l'unanimité par les représentants syndicaux. Il n'y a bien que ça.

**II/ Situation des emplois :**

M DEFAYS informe les représentants du personnel que la situation des emplois dans le département n'est pas bonne et qu'il n'y a aucune demande de mutation pour le CANTAL d'agents de catégorie C. Par contre, il existe des demandes de la catégorie B, catégorie en sureffectif dans le département. Il constate aussi des départs à la retraite plus nombreux que prévus.

Il indique aussi qu'il n'est pas possible de **compenser** le manque d'agents C par des agents de catégorie B, la centrale ne le permettant pas.

L'effectif réel des agents au TAGERFIP est de 263 agents, 193 sur la RAN AURILLAC, 30 sur la RAN MAURIAC et 40 sur la RAN de SAINT FLOUR.

M DEFAYS annonce le recrutement d'un agent C contractuel handicapé sur la RAN de MAURIAC qui pourrait être affecté sur la RAN AURILLAC selon des conditions à définir avec l'intéressé.

S'agissant des collègues promus C en B par CIS ou LA, Madame GLISE indique que toutes les informations leur ont été données pour la rédaction de leur demande de mutation et qu'ils ont jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour prendre le poste sur leur lieu d'affectation.

A défaut, en cas de refus, ils seraient maintenus sur leur RAN d'origine mais seraient placés à la disposition du Directeur mais pourraient aussi rester sur leur poste.

M DEFAYS précise que trois postes sont à pourvoir à l'équipe de dépannage mais qu'il faut d'abord obtenir la Direction comme mission structure, ce qui est selon lui difficilement gérable.

### **III/ Diagnostic réseau :**

Un document administratif concernant le diagnostic territorial est présenté aux organisations syndicales par M DEFAYS qui doit proposer des restructurations avant fin juillet. Ces restructurations notamment la fusion SIP-CDIF seront finalisés après accord de la Centrale pour la période 2016-2019. M DEFAYS prévoit de visiter et d'expliquer à l'automne aux agents du CDIF le schéma d'organisation retenu.

(voir note de service 2014/05/3271 du 27 mai 2014 disponible sur demande auprès de votre représentant).

M DEFAYS indique que les regroupements de communautés dans le département ainsi que la réforme territoriale vont impacter la DDFIP du Cantal.

M DEFAYS informe les représentants syndicaux du rapprochement de la Trésorerie de Condat avec la Trésorerie de Riom, la gestion de l'hôpital de Condat serait confiée à la Trésorerie de Saint Flour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Toutefois le poste de Condat reste à pourvoir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2014.

### **IV/ Présentation du tableau de bord de veille sociale 2013 :**

Madame GLISE présente le TBVS.

Il est constaté une augmentation du nombre d'arrêts de maladie et du nombre d'écrêtement des horaires variables.

Note du rédacteur : *la cause, les suppressions d'emploi, l'augmentation du mal être au travail difficile à dire.*

M DEFAYS commente les résultats d'une enquête IPSOS intitulée le baromètre social.

Le document est à la disposition des collègues qui souhaiteraient le consulter.

### **V/ Présentation du DUERP et du PAP 2013/2014 :**

M MOREAU présente sommairement le DUERP document unique d'évaluation des risques professionnels qui comprend 371 lignes au lieu de 152 l'an dernier et le PAP programme annuel de prévention.

On peut supposer que les risques augmentent ou sont davantage recensés.

### **VI / Déploiement de la nouvelle application des frais de déplacement :**

M PAILLET présente la nouvelle application concernant les frais de déplacement.

M BRUEL indique qu'il s'agit là d'une nouvelle usine à gaz, que s'approprier l'application mettra du temps et qu'il faut au moins 1h30 pour faire l'e-formation et qu'au bout de quelques semaines ce sera oublié et que les agents sont inquiets sur le délai de remboursement.

Les agents itinérants ont bénéficié d'une formation en présentiel dispensé par M MOREAU et Mme

Sandrine BONNET.

Le service logistique, dirigé par M MOREAU et Madame Sandrine BONNET reste à la disposition des collègues qui ne doivent pas hésiter, si besoin s'en fait sentir, de le solliciter.

#### **VII / Prime accueil :**

M DEFAYS met en exergue la complexité d'application de la note concernant le versement de la prime d'accueil. Il précise que c'est l'option la plus favorable aux agents qui a été retenue après de nombreuses consultations de la centrale sur les cas particuliers posant difficultés.

Une prime d'accueil sera versée aux agents ayant exercé cette fonction sur la paye de juin selon des critères précisés par la note.

44 agents sont concernés pour un montant global de 5 850 € soit 133 € **de moyenne** par agent.

Les représentants syndicaux soulignent l'incohérence de cette note et s'insurgent contre l'application qui en est faite, de leur point de vue davantage d'agents sont concernés par l'attribution de cette prime.

M BRUEL précise que le montant de 400 € brut représente une aumône, que cette prime n'est pas suffisamment attractive et qu'elle ne fidélisera pas les agents sur le poste d'accueil, **que personne ne veut**. Il indique que les agents d'accueil ne sont pas assez valorisés ni reconnus voire quelquefois abandonnés et que si une prime est liée à ce poste de travail, c'est bien la reconnaissance d'une réelle difficulté à tenir ce poste.

Madame GLISE dit que toutes informations concernant le calcul et l'attribution aux agents bénéficiaires de cette prime peuvent être communiquées par le service paye de la Direction.

#### **VIII / Suivi des questions évoquées en CTL : budget, vacataires, exclus de la formation.**

M DEFAYS est satisfait de la gestion du budget actuel.

La dotation en vacataires est de 6,5 ETP.

Les exclus de la formation sur une période de deux ans sont au nombre de 8 (1 A+, 4 B et 3 C) hors déontologie et CHS.

#### **IX/ Questions diverses :**

Le calendrier des CAPL est communiqué par la Direction, mouvement local A 10/07/2014, mouvement local B et C 18/07/2014.

CAPL appel de notation A 10/07/2014 1 appel, pas d'appel catégories B et C.

M BRUN demande la date de début des travaux du bâtiment Q de la cité administrative.

Réponse de M Le Président « je n'ai pas de réponse écrite, il n'y a rien de formalisé, c'est le Préfet qui pilote cette opération et pour l'instant il n'y a pas de décision officielle ».

L'ordre du jour étant épuisé et pas que l'ordre du jour, la séance est levée à 18h 45.

Le représentant de Solidaires Finances Publiques. Laurent BRUEL.



**Déclaration liminaire du représentant Solidaires Finances  
Publiques au Comité Technique Local du 30 juin 2014**

Monsieur Le Président,

Le 15 mai dernier plus d'un agent sur 4 à la DGFIP était en grève. Ils ont exprimé une nouvelle fois leur mécontentement face aux conditions de travail déplorables dans lesquelles ils exercent leur missions, leur colère face aux déclarations du gouvernement concernant la valeur du point d'indice gelé jusqu'en 2017, leur ras-le-bol du mépris qu'ils subissent de la part de la direction générale sur toutes les questions d'emplois, de promotions et de rémunérations.

Le 6 juin, tous les agents de la DGFIP ont appris non seulement qu'ils ne percevraient qu'en août 2014 la prime d'intéressement collectif, mais que de surcroît elle serait réduite à 120 euros bruts (au lieu de 150 les années précédentes) au motif que seuls 10 des 12 objectifs 2013 avaient été atteints ! Pour le personnel, merci...

Comment également ne pas évoquer le flou qui règne autour de la prime d'accueil ? Comment ne pas dénoncer les incohérences et les inégalités de traitement entre collègues chargés de l'accueil ? D'un service à l'autre, ce ne sont pas les mêmes règles qui sont appliquées pour l'attribution de cette prime. C'est scandaleux et les agents exigent toute la transparence sur cette question.

Concernant le mouvement local A, B et C, vous avez refusé de communiquer les postes vacants dans tous les services du département rompant ainsi avec la pratique habituelle. Les autres Directions comme la Savoie, le Puy de Dôme, le Lot, la Haute Garonne et j'en passe ne sont pas aussi pusillanimes. Sommes nous les seuls en France à agir de la sorte, vraiment remarquable de se distinguer ainsi. Cela reflète également un bel exemple de transparence et aussi un manque de considération des agents mais comment s'en étonner dans le contexte actuel.

Enfin, la nouvelle application des frais de déplacement, nouvelle usine à gaz, sera à n'en pas douter source de dysfonctionnement majeur selon une expression à la mode. Qu'importe, nous savons très bien qui en subira les conséquences.